

Lyon, le 12 août 2021

Réf. : CODEP-LYO-2021-037886

**Monsieur le Directeur du centre nucléaire
de production d'électricité du Tricastin
Electricité de France
CS 40009
26131 SAINT PAUL TROIS CHATEAUX CEDEX**

Objet : Contrôle des installations nucléaires de base (INB)
Centrale nucléaire du Tricastin – Réacteur 4 (INB n° 88)
Inspection n° INSSN-LYO-2021-0471 du 22 juillet 2021
Thème : « Inspection de chantier - tranche à l'arrêt » Arrêt simple Rechargement de la tranche 4

Références : Code de l'environnement, notamment son chapitre VI du titre IX du livre V.

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre des attributions de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) concernant le contrôle des installations nucléaires de base en référence, une inspection a eu lieu le 22 juillet 2021 sur la centrale nucléaire du Tricastin sur le thème « Travaux et modifications » dans le cadre de l'arrêt pour simple rechargement en combustible du réacteur 4.

Je vous communique ci-dessous la synthèse de cette inspection.

SYNTHESE DE L'INSPECTION

Dans le cadre du contrôle de l'arrêt pour simple rechargement (ASR) du réacteur 4 de la centrale nucléaire de Tricastin, l'inspection du 22 juillet 2021 avait pour objectif de contrôler les travaux de maintenance sous les angles de la sûreté, de la radioprotection, de la sécurité et de la protection de l'environnement.

Au cours de cette inspection, les inspecteurs ont examiné les dossiers et contrôlés sur le terrain les conditions d'intervention des chantiers suivants :

- les visites internes, sur le circuit d'injection de sécurité, des clapets repérés 4RIS006VP et 4RIS073VP ;
- le contrôle du risque de contact entre les tuyauteries de fuite du joint n°1 et le support des moteurs des trois pompes primaires du réacteur 4 ;
- le suivi d'absence de fuite et le nettoyage des pompes du système de réfrigération à l'arrêt repérées 4RRA001 et 002PO ;
- le suivi d'absence de fuite et le nettoyage de la motopompe du système d'aspersion de l'enceinte repérée 4 EAS 001 PO;
- le changement de joint de manchette sur la tuyauterie du système d'aspersion de l'enceinte repérée 4EAS002TY ;
- le liaisonnement des armoires électriques repérées 4KSCS00AR et 4LLO001AR ;
- le contrôle des ancrages des matériels de ventilation d'extraction d'air des zones de traversées des locaux périphériques (DVW) et de ventilation de secours des locaux des pompes de charges (DVH) ;
- le contrôle de deux dégradations constatées précédemment sur les ailettes des groupes réfrigérants des moteurs diesel de secours repérés 4LHP521RF et 4LHQ522RF ;
- l'entretien du mécanisme de réarmement de la vanne de la turbopompe d'alimentation de secours des générateurs de vapeurs repérée 4ASG135VV ;
- le remplacement des raccords vissés de marque VEBEO du circuit d'eau de refroidissement d'huile des motopompes de secours ASG (MPS ASG).

Cette inspection n'a pas mis en évidence d'anomalie ou d'écart en lien avec la sûreté, la radioprotection, la sécurité et la protection de l'environnement. Elle ne fait donc l'objet d'aucune demande d'action corrective ou d'information complémentaire.

A. DEMANDES D'ACTIONS CORRECTIVES

Sans objet

œ œ

B. DEMANDES D'INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Sans objet

œ œ

C. OBSERVATIONS

Sans objet

œ œ

Enfin, conformément à la démarche de transparence et d'information du public instituée par les dispositions de l'article L. 125-13 du code de l'environnement et conformément à l'article R. 596-5 du code de l'environnement, je vous informe que le présent courrier sera mis en ligne sur le site Internet de l'ASN (www.asn.fr).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le chef de pole REP délégué

Signé par

Régis BECQ

